

Saint-Sylvestre, 20 octobre 2015

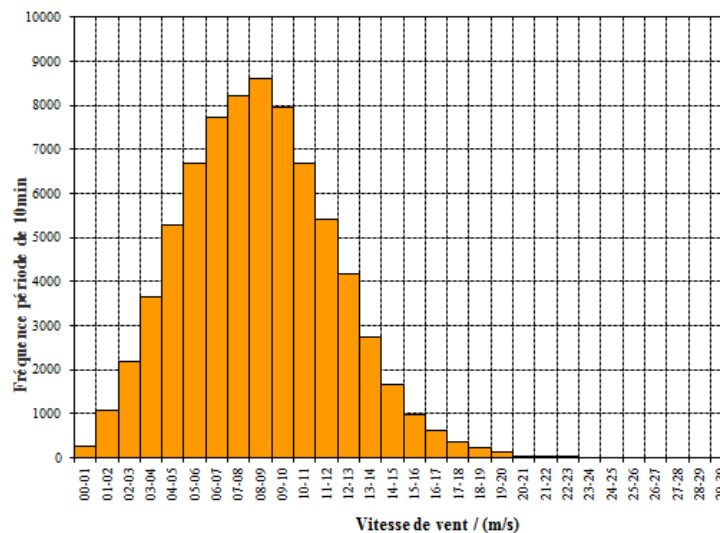
Madame Lynda Carrier  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Dépôt du document – Nombre d'heures où l'éolienne est à l'arrêt par temps calme**

Madame,

Par la présente, je souhaite déposer l'information demandée lors de la première séance de la première partie des audiences publiques sur le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite, le 20 octobre 2015. Vous trouverez ici-bas l'information au sujet du nombre d'heures où l'éolienne est à l'arrêt par temps calme. Tel que demandé, cette lettre vous est soumise en dix (10) exemplaires. Le fichier électronique vous a également été transmis à l'adresse suivante [lynda.carrier@bape.gouv.qc.ca](mailto:lynda.carrier@bape.gouv.qc.ca) le 21 octobre 2015.

La plage utile (période où l'éolienne produit de l'énergie) de la Siemens 3.2-113 2a est de 3 m/s à 22 m/s. Les périodes de temps calme sont donc définies comme celles où le vent est inférieur à 3 m/s. L'histogramme ici-bas présente la distribution des vitesses de vents mesurées (périodes de 10min) à un mât météorologique installé sur le site à la hauteur de 92.5m.



Il y a 2820 périodes de 10 minutes où le vent aura une vitesse inférieure à 3 m/s ce qui correspond à 470 heures ou environ 19 jours par année.

En espérant le tout conforme aux attentes de la commission, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus sincères salutations,



**Viviane Maraghi**

Directrice du développement, RES Canada

*Au nom de* Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.